**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France
**Band:** 30 (1950)
**Heft:** 3

**Vorwort:** Editorial
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Editorial

« Rien n'attire plus l'étranger que la liberté et l'opulence qui la suit toujours. »

(MONTESQUIEU, *Lettres persanes.*)

Certaines voix se sont élevées ces derniers temps, et jusque dans l'enceinte du parlement français, pour s'opposer à une extension des mesures de libération des importations qui risquerait, dit-on, de compromettre l'équilibre de l'économie et de la monnaie françaises.

Ces craintes sont-elles fondées dans le cas de la France et de la Suisse ?

Nos lecteurs se souviendront que nous proclamions ici-même, il y a un mois : « La France peut libérer sans danger ses importations en provenance de Suisse ». Nous persistons à penser que ces importations, en raison même de leur prix élevé et de la protection que constituent les droits de douane, ne font courir aucun risque à l'économie française. Nous n'en voulons pour preuve que l'équilibre remarquable de la balance des paiements : depuis le dernier mois, la France a pu amortir encore l'avance de change de 300 millions de francs suisses que lui avait ouverte la Suisse, dont l'état d'utilisation, au 28 février, s'établit en dessous de 160 millions.

Notre position se trouve renforcée par l'avis des spécialistes des échanges entre la France et la Suisse et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici certains extraits du volumineux courrier que nous avons reçu après la publication de notre dernier éditorial.

Un importateur de matériel de précision nous écrit : « La liberté régularise automatiquement les marchés en faisant apparaître les besoins réels et en adaptant les prix aux conditions de la concurrence ».

Un acheteur de textiles nous déclare : « Le client peut maintenant suivre la mode et la saison. Il recevra en automne les articles d'hiver, au printemps ceux d'été, et pourra ainsi adapter ses achats aux nécessités de sa fabrication ou de son commerce, sans immobiliser en stock des capitaux considérables, sans risquer, non plus, de conserver invendue une partie de sa collection ».

Un importateur de machines exprime un avis qui caractérise assez bien celui de l'ensemble de la profession : « Actuellement, les clients commandent par nécessité et sont alors pressés de recevoir le matériel. Le fait de pouvoir mettre les machines en fabrication dès la signature de la commande, d'en assurer l'expédition dans un délai déterminé, facilite grandement notre tâche. Il est toutefois à noter que le chiffre d'affaires ne dépassera pas un niveau normal, étant donné que de nombreux clients, pour des raisons de trésorerie, ne peuvent envisager actuellement l'achat de matériel suisse dont le prix, au change de 81 et compte tenu des droits d'entrée élevés, est sensiblement supérieur à celui pratiqué par les constructeurs du pays. »

Que conclure de ces avis ?

De façon unanime, la libération est jugée salutaire parce que, sans grossir exagérément le volume des importations, elle clarifie les marchés et impose les confrontations avec la concurrence, parce qu'elle garantit les délais, parce qu'elle confère aux transactions internationales cet élément de certitude commerciale qui leur a fait défaut depuis la guerre.

L'importateur voit avec soulagement se substituer aux diffficultés relevant d'accords internationaux, de décrets, d'instructions administratives, d'équilibre ou de déséquilibre de la balance des comptes, avec lesquelles il est peu familiarisé et qui le trouvent impuissant, le combat qu'implique une saine concurrence, pour lequel il est armé.

Il sait qu'une fois ses produits libérés, il rencontrera encore des difficultés, mais des difficultés contre lesquelles il appartient *à lui* d'être de taille à lutter.

**Chambre de commerce suisse en France**